

Bulletin trimestriel / Groupe angevin de l'Union française pour le suffrage des femmes

Union française pour le suffrage des femmes. Groupe angevin.
Auteur du texte. Bulletin trimestriel / Groupe angevin de l'Union française pour le suffrage des femmes. 1932-07.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

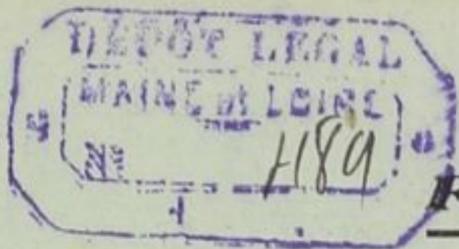
4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

1^{re} ANNÉE — N° 3



Femme, ose être

GROUPE ANGEVIN

de

L'Union Française

pour le

Suffrage des Femmes



BULLETIN TRIMESTRIEL

JUILLET 1932

BUREAU DU GROUPE



Présidente : M^{me} BILLOT-THULARD, Soulaire-et-Bourg, par Feneu (M.-et-L.).

Vice-Présidente : M^{me} AUBIN, 6, rue Prébaudelle, Angers.

Secrétaire : M^{lle} HOUDMONT, Juigné-Béné (M.-et-L.).

Trésorière : M^{me} BROSSIER, 33, rue du Mail, Angers. C/C. 220.78 Nantes.

Communications destinées au Bulletin : Correspondance et Publicité, s'adresser à la Présidente.

Mesdames !

désirez-vous être habillées avec goût

PARIS-TOILETTE

40 et 49, Rue Baudrière

vous habillera bien aux meilleurs prix

Vêtements tout faits et sur mesures

Un grand choix - Toutes les Nouveautés

TIMBROR A TOUT ACHETEUR

Eau de Cologne

POUR BAINS et FRICTIONS

Préparée spécialement par la Parfumerie

J. HOUSSIN

17, Rue des Poêliers, 17

==== ANGERS ====

.....
Téléphone 3.65
.....

Les litres sont repris pour 1 fr.; les demis 0 fr. 75; les quarts 0 fr. 50

AUX 100.000 ARTICLES
SPÉCIALITÉ DE BONNETERIE

Tél. 16.91

11, Rue des Deux-Haies, 11

Tél. 16.91

M^{ME} J.-A. COSTE

— MAISON DE SOLDES —

Le plus grand assortiment de **BAS - CHAUSSETTES - SWEATERS**
PULL-OVERS, etc., aux prix les plus bas

OUVERT LE DIMANCHE

LINGERIE de Dames
Toilettes
d'Enfants

LINGERIE DES VOSGES
20, Rue Lenepveu - ANGERS

LAYETTE

— Qualité
— Grand Choix
Prix avantageux

A la Houlette d'Or

M^{ON} DESTOUCHES - GUÉRIN

15, Place du Pilon,

67 et 70, Rue du Mail

ANGERS Tél. 12.82

Bonneterie, Chemiserie, Mercerie

La plus grande Spécialité
de la Région de

LAINES et SOIES à TRICOTER

Dépôt de la Végaline lustrée
— soie artificielle déposée —

Prix spéciaux pour Tricoteurs

Envoi d'échantillons sur demande

TOUT

ce dont un malade
un blessé un infirme
ou un enfant peuvent
avoir besoin est à
leur disposition à la

G^{DE} PHARMACIE
DU RALLIEMENT

COULEURS - VERNIS - VERRES A VITRES

.....
Brosseries en tous Genres - Pinceaux - Eponges
Essences - Huiles - Graisses pour Moteurs
.....

Droguerie Nouvelle
A LA RUCHE D'OR

1, Place du Pilon, 1 — ANGERS

Téléphone 1.78

Produits Chimiques pour l'Exploitation

Téléphone 1.78

CEINTURES

~ et GAINES médicales ~

Bas à Varices — Bandages Herniaires

L. LEDROUX

FABRICANT SPÉCIALISTE

5, Rue Chaperonnière, 5 - ANGERS

(Près la Cathédrale)

M^{me} LEDROUX S'OCCUPE DES DAMES

ORTHOPÉDIE BRAS et JAMBES
— ARTIFICIELS —

CHAUSSEZ-VOUS à la

Cordonnerie Nouvelle

3, Place du Ralliement - ANGERS

Spécialités pour Pieds sensibles

GROUPE ANGEVIN

de l'Union Française pour le Suffrage des Femmes

SOMMAIRE

1. La vie de notre groupe. — 2. Notre Action. — 3, 4 et 5. Le Congrès de Paris de l'Union Française pour le Suffrage des Femmes. — 6. En vérité. — 7 et 8. Le Suffrage des Femmes au Sénat.
-
-

La Vie de notre Groupe



Les Réunions

Les réunions mensuelles du Comité de notre Groupe seront interrompues comme chaque année pendant les mois d'août et de septembre; elles reprendront, à partir d'octobre, le 1^{er} dimanche de chaque mois, à 10 heures, à notre siège social, Mairie d'Angers, salle des Prud'hommes. Nous invitons cordialement tous nos adhérents à assister à ces réunions.



Le Recouvrement des Cotisations

Notre Groupe a besoin de l'aide financière de tous ses adhérents, vous en êtes convaincus, chers amis, puisque, malheureusement, on ne fait rien sans argent. Employez donc le mode de paiement qui vous convient le mieux, mais libérez-vous de vos cotisations dans le courant de l'année et **le plus tôt possible.**

Les adhérents d'Angers peuvent venir pour cela à l'une de nos réunions mensuelles. Notre Trésorière présente aussi des reçus à domicile, elle est toujours bien accueillie quand elle trouve à qui parler, mais elle est obligée, parfois, de faire plusieurs démarches, et ses fonctions sont gratuites...

Dans presque toutes les autres communes du département, partout où nous avons formé un noyau après une conférence, une collectrice veut bien se charger des recouvrements.

Les adhérentes isolées peuvent envoyer au moyen d'un chèque postal à notre c/c (voir couverture), ou par mandat à notre Trésorière.

Aidez-nous selon vos moyens, vous qui comprenez la nécessité de notre Action.

Notre Action



La campagne électorale pour les élections législatives a arrêté, en avril et au commencement de mai, la propagande que nous faisons dans les communes rurales par les conférences sur le « Vote des Femmes », mais elle nous a permis un autre genre de propagande :

M. Billot-Thulard ayant posé sa candidature de principe dans la première circonscription d'Angers, 29 affiches furent apposées en ville sur les panneaux électoraux et 15 dans les autres communes de la circonscription. Ces affiches, très nettes, représentaient la carte d'Europe, avec, peints en noir parmi les autres en blanc, les 4 pays (France, Suisse, Yougoslavie, Bulgarie), qui, seuls sur les 26 Etats d'Europe, ne reconnaissent aux femmes aucun Droit politique. Ces affiches furent, partout, très commentées.

D'autre part, 19 candidats de tous les partis, répondant aux questionnaires que leur avait adressés notre Présidente, s'étaient, par écrit, formellement engagés, s'ils étaient élus, « à soutenir au Parlement tout projet de loi tendant à l'égalité politique des hommes et des femmes », 5 ont été élus.

En ville, dans les réunions de quartiers, à la campagne quelquefois, des femmes suffragistes ont demandé aux candidats de toutes nuances leur opinion sur le vote des femmes, et les candidats n'ont pas pu oublier que la question du suffrage des femmes est posée et que nous voulons qu'elle soit résolue.

A Angers, le 3 avril, dans une grande réunion électorale, M. Herriot, président du Parti Radical, dut répondre à notre Trésorière qui le questionnait sur l'attitude qu'il aurait au sujet de nos droits ; il répondit d'ailleurs en l'assurant de ses meilleurs sentiments à notre égard. Le 26 avril, après intervention de notre Présidente au cours d'une autre grande réunion électorale, le candidat des gauches dans la première circonscription d'Angers, M. Perrein, se prononçait catégoriquement en faveur du vote des femmes devant un auditoire de 2.500 personnes et promettait aux féministes son appui le plus complet.

Fin mai et en juin, la propagande a repris dans les communes rurales : successivement à Feneu, à Beaufort-en-Vallée, au Louroux-Béconnais des conférences ont été faites, et de nouvelles adhésions ont été enregistrées.

Et maintenant nous allons tâcher de faire plus et mieux, la résistance obstinée du Sénat nous commande notre action.

Nous recommandons à nos amis de lire attentivement les annonces qui sont insérées dans notre Bulletin. Les commerçants qui nous aident par leur publicité méritent que nous les aidions : Réservez-leur vos Achats. D'ailleurs, présentez-vous chez eux en vous recommandant de notre Bulletin, et vous serez bien reçus.

LE CONGRÈS NATIONAL

de l'Union Française

pour le Suffrage des Femmes



Les 9, 10, 11 juin avait lieu à Paris le Congrès national de notre Fédération : « Union française pour le Suffrage des Femmes ». J'étais déléguée de notre Groupe angevin. Pendant trois jours j'ai travaillé dans la capitale avec plus de deux cents déléguées venues de tous les points de la France, toutes animées de la même foi, toutes éprises du même idéal de justice, toutes également résolues à lutter jusqu'au triomphe de notre cause, jusqu'à ce que les femmes françaises aient obtenu leurs droits.

Le Congrès proprement dit comprenait cinq séances de travail. Assidûment, les déléguées les ont suivies. Deux de ces séances furent consacrées aux rapports des groupes et des fédérations régionales de groupes, rapports relatant le travail féministe accompli dans toutes les parties de la France. J'ai pu constater que partout la bonne graine germe dans des terrains toujours de mieux en mieux préparés ; j'ai constaté que, si la méthode d'action n'est pas la même dans toutes les contrées, les résultats sont les mêmes partout : partout les femmes renseignées, instruites par des militantes actives, réclament leurs droits (des faits, des chiffres sont cités), et il se dégage de l'ensemble des rapports une impression de force, la Volonté des Femmes ne fait que croître et elle finira par abattre les résistances égoïstes.

Dans les trois autres séances de travail furent exposées des questions sociales qui avaient été minutieusement étudiées par des femmes compétentes en chaque matière. Les déléguées furent donc mises au courant de ce que comporte de **hontes pour la France** le Régime légal de la **Réglementation de la prostitution** — des ravages que fait l'**alcoolisme** en France et de l'**appui que lui donnent les Chambres et le Gouvernement** — des **effets de la crise économique actuelle** sur le **travail manuel et sur le travail intellectuel des femmes**. Le Congrès s'occupa aussi des améliorations à souhaiter pour l'application de la **loi sur la recherche de la paternité** ; du projet de loi du Gouvernement sur la **réforme du Code** concernant la **suppression de l'incapacité civile de la femme mariée** ; et des résolutions furent prises sur l'**attitude des femmes devant le problème de la Paix** et sur leur **action aux Colonies**.

Sur toutes les questions, les déléguées purent, toutes, apporter leurs idées, demander des explications, mais jamais les débats, quelquefois animés, ne sortirent du cadre des sujets traités : exposés, demandes, réponses étaient clairs, c'était net, précis et je me sentais fière, en vérité et je me disais : Quelles qualités précieuses, quelle puissance de travail, toutes ces militantes apporteront au pays et à la conduite des affaires publiques quand elles auront le droit d'y participer.

Ce que les journaux ont surtout mentionné en parlant de notre Congrès, c'est l'action menée par « les déléguées des Provinces françaises » près des parlementaires ; action toute pacifique, prévue, préparée et qui avait pour but de signifier courtoisement, mais fermement, aux législateurs, la volonté que nous avons d'aboutir.

Donc, à 15 heures, le 9 juin, deux cents femmes environ de tous les âges et de tous les aspects, pénétraient dans la cour de la Présidence du Sénat. Faute de salle suffisante dans ses appartements, le Président M. Janneney, recevait seulement dans son salon 10 présidentes régionales, mais il venait ensuite dans la cour nous haranguer toutes et **nous promettre que rien n'empêcherait le 21 juin la discussion au Sénat du projet de loi sur le vote des femmes** ; il nous en donnait « sa parole d'honnête homme ». Un quart d'heure après, « nos défenseurs » au Sénat nous recevaient dans « la Chapelle » du Luxembourg et par la voix de M. Louis Martin (du Var), nous assuraient de leur dévouement. A 17 heures 1/2, nous étions à la Chambre des députés ou, en cérémonie, nous étions reçues dans le salon de la Présidence par des députés appartenant au « Groupe des Droits de la Femme ». Ces messieurs, là encore, nous promettaient solennellement leur appui.

Il paraît qu'à la Chambre comme au Sénat, l'importance de notre manifestation, l'audace de notre geste, ont plongé les huissiers de service dans l'effarement, et ont été pour certains parlementaires (hostiles) une surprise!!! Que serait-ce, Messieurs, si quelques sénateurs s'obstinant dans la résistance à notre revendication, nous étions obligées, un jour.....

Enfin, ce même jeudi, 9 juin, avait lieu à 20 heures, le « banquet des Provinces françaises », offert aux députés et aux sénateurs de toute la France par les Groupes et par la Fédération : 614 députés, 311 sénateurs avaient donc été invités, une centaine étaient présents. Après le banquet, les discours. Oh ! rien qui ressemble aux discours prononcés généralement à la fin des banquets, mais une innovation fort originale et qui fut très appréciée : quatorze femmes parlant chacune pendant deux à trois minutes seulement, exposent, en quatorze points, les unes avec verve, les autres avec émotion, toutes avec éloquence, les raisons pour lesquelles nous voulons nos droits politiques, et les parlementaires présents sont si impressionnés par leur logique, que des hésitants deviennent des convaincus, que des adversaires

deviennent des amis. Quatre parlementaires répondent, au nombre desquels M. Marchandeaup, ministre, représentant le Gouvernement. Ils ne nous débitent pas les fadaïses que l'on réserve ordinairement aux femmes dans les banquets, mais trois nous redisent leur espoir de nous voir satisfaites bientôt. Il faut que je vous dise par exemple, que le quatrième, M. le sénateur Viollette, auteur d'une proposition de loi sur le vote des femmes que nous jugeons absolument insuffisante, ayant voulu justifier sa proposition si restrictive et nous donner des conseils de patience, a soulevé à deux reprises des protestations véhémentes et tout à fait significatives, de toute l'Assemblée, dont il était pourtant l'hôte... mais.... Oui les parlementaires savent certainement maintenant ce que nous voulons et ce que nous ne voulons pas.

Sur les onze parlementaires de Maine-et-Loire, seuls MM. Bougère et de Rougé, sénateurs, n'ont pas répondu à notre invitation. MM. Perrein et Hérard, députés, ont assisté au banquet; MM. de Grandmaison, Rolland, Cointreau, de Polignac, d'Andigné, députés; Manceau et de Blois, sénateurs, se sont excusés de ne pouvoir être des nôtres, tout en nous assurant une fois de plus de leur entier dévouement.

A la fin du banquet, M. Hérard, député de Baugé, m'a dit être maintenant rallié à notre cause. Nous nous en réjouissons.

Marguerite BILLOT-THULARD.



En Vérité...



Il vaut mieux, pour une femme, **être quelqu'un**, que d'être la femme de quelque chose.



Une femme, parce qu'elle est une femme, doit **fournir beaucoup plus de travail** qu'un homme pour **être payée moins**. Son travail n'est pas de qualité inférieure et elle paie aussi cher qu'un homme tout ce dont elle a besoin.



Tant que les femmes n'auront pas dans la vie sociale les mêmes droits que les hommes, elles devront se grouper spécialement pour les réclamer. « **Dans tous les cas, ceux qui s'abandonnent ne sont jamais écoutés.** »



Quand, le 10 mars dernier, le sénateur Héry fit voter par le Sénat la remise au 21 juin de la discussion sur le vote des femmes, le « Journal Officiel » indiqua le chiffre impressionnant de 301 votants dont 170 s'étaient prononcés pour la remise. ... Et les **sénateurs présents à la séance n'étaient pas 25!!!** Travail sérieux et honnête, en vérité...

Reçoit de 14 à 18 heures

Le matin à Domicile

PÉDICURE SPÉCIALISTE

Diplômée — Médaille d'or

M^{me} **MONSARRAT**

EX-PREMIÈRE PÉDICURE

du Grand Hôtel de Paris et du Palais de Biarritz

23, Rue Ménage

ANGERS

Le Suffrage des Femmes au Sénat



Pour qu'une loi soit faite, il faut qu'elle ait été acceptée par les députés et par les sénateurs, et que les deux Chambres soient exactement d'accord dans sa rédaction.

Donc, depuis 1919, la Chambre des députés (élue par tous les électeurs français) avait voté, à quatre reprises, des lois donnant aux femmes leurs droits politiques, et le Sénat n'avait jamais consenti à en parler que pour dire qu'il ne voulait pas s'en occuper. Sous la pression de l'opinion publique, éclairée par les militantes féministes, un certain nombre de sénateurs se rendaient compte cependant, depuis plusieurs années, qu'il faudrait bien, un jour, arriver à une discussion, et la question du suffrage des femmes était enfin inscrite à l'ordre du jour du Sénat pour le 26 juin 1931. Comme on était à la veille des vacances, l'accord se faisait ce jour-là dans l'Assemblée, pour remettre cela à la rentrée de novembre. De novembre 1931 à février 1932 : silence ; le 26 février, le Sénat inscrivait enfin la discussion pour le 15 mars suivant. Nous y comptions quand, le 10 mars, par un vote de surprise, tout était remis au 21 juin (à la veille des vacances). Cependant toutes nos précautions étaient prises pour ce jour-là : le Président du Sénat nous avait donné sa parole quant à la date, et les sénateurs féministes devaient être à leur poste. Le 14 juin, on repousse au 23 (il était impossible d'aller plus loin tout de même dans ce genre d'opposition), et le 23 juin, la discussion commence. Vous avez vu sur les journaux qu'elle a continué les 28 et 30 juin, les 5 et 7 juillet. Pendant cinq séances, partisans et adversaires du suffrage des femmes ont parlé. Les partisans ont dit tout ce que, depuis si longtemps, tout le monde sait, en faveur de la réforme ; les adversaires ont été au-dessous de tout. Avez-vous lu les discours d'un Héry (des Deux-Sèvres) buté dans l'admiration du passé ; d'un Tissier (de Vaucluse) dont toute l'argumentation (?) est un défi à la logique ; d'un Duplantier (de la Vienne) déversant sur les femmes toutes sortes de grossièretés et les traitant avec un mépris ! Mais, tout cela faisait passer le temps ; si bien que, le 7 juillet, usant d'une dernière manœuvre, les adversaires pouvaient faire admettre aux présents et aux absents (à l'aide des boîtes de vote) que le passage à la discussion des articles de la loi n'aurait lieu qu'après les vacances, à la rentrée de novembre.

Tout cela pourrait se passer de commentaire ! Cependant, j'en ferai un pour vous mes chères amies qui, dans votre droiture, ne pouvez

admettre, ni même comprendre que de pareils procédés soient employés par des hommes dont la situation vous aurait inspiré confiance si la réalité n'était là.

Vous avez raison ; c'est une honte de voir à la tête de notre pays des hommes incapables de justice, incapables d'un raisonnement logique, incapables de changer leurs vieilles routines, de perdre leurs vieux préjugés ; c'est un scandale d'entendre, dans une Assemblée qui gouverne, des représentants des électeurs insulter, impunément jusqu'ici, la moitié de la population française, sans qu'une majorité se dégage pour réagir et imposer la loi du bon sens et de l'équité.

Mais rappelez-vous que le Sénat a été établi, par la Constitution de 1875, précisément pour arrêter les poussées du Progrès quand la Chambre des députés veut agir, qu'il est une entrave à toute marche en avant — car il n'y a pas que sur la question du « Vote des Femmes » qu'il résiste. — Sa disparition ou une modification profonde de ses attributions ne ferait nulle peine aux véritables républicains ! Il en est heureusement question quelquefois.

En attendant, les sénateurs n'ont guère crainte de l'électeur et des femmes qui peuvent agir. Ils profitent de ce qu'ils sont nommés pour 9 ans, au suffrage très restreint, seulement par les députés, les conseillers généraux, les conseillers d'arrondissement et les délégués des Conseils municipaux de toutes les communes (un millier à peine de votants dans chaque département). Mais ils sont renouvelables quand même, et par tiers, chaque trois ans. Les sénateurs de Maine-et-Loire sont compris dans le tiers renouvelable cette année, l'élection aura lieu en octobre. J'ai signalé dans notre Bulletin ceux qui sont favorables au vote des femmes et ceux qui ne nous répondent même pas. Interrogez, mes chères amies, ceux qui seront candidats, et agissez selon leurs réponses, en ce que vous pourrez faire, pour ou contre eux.

Femmes, aidons-nous nous-mêmes.

Marguerite BILLOT-THULARD.

Pour avoir le compte rendu exact des séances du Sénat où l'on a discuté le « Vote des Femmes », écrire au **Journal Officiel**, 31, quai Voltaire, Paris, en demandant : Les débats parlementaires, des numéros du 24 et du 29 juin, du 1^{er}, du 6 et du 8 juillet. Joindre 0 fr. 25 par numéro.

La Gérante : M^{me} BILLOT-THULARD

Imprimerie Nouvelle, 31, Rue Bressigny, Angers

MUSIQUE Lutherie - Pianos
Instruments de Cuivre

Location - Réparations - Abonnements de Musique - Accord

Maison Henri PINGUET

Jean GOURIN

R. C. 11.964

10 bis, RUE LENEVEU

TÉLÉPH. 5.65

Phonos et Disques toutes Marques

T. S. F. PATHÉ - Agent exclusif pour le Département

Téléphone 7.09

LIBRAIRIE

Belnou - Samson

Livres Classiques et Fournitures Scolaires

Papeterie et Articles de Bureau

Stylos et Réparations

26, Rue Saint-Julien

ANGERS

Voir Près et Loin

sans changer de lunette avec le verre à double foyer Invisible

de : l'Opticien Spécialiste

■ *L. Charrier* ■

8, Rue d'Alsace, 8 - Angers - Tél. 4.66

E. ALLAUME

5, Place du Pilon, 5 — ANGERS — Téléph. 22-28

Ses Assortiments et ses Prix incomparables en :

SOIERIES :: PELLETERIES :: LAINAGES :: CONFECTIONS, etc...

Toutes les Spécialités pour :

THÉÂTRES :: KERMESSES :: TRAVESTIS et tous autres COTILLONS

FABRIQUE D'ARTICLES DE VOYAGE

MALLES - VALISES, et toute Maroquinerie de Voyage

René MARTIN

33, Rue des Lices - ANGERS

SPÉCIALITÉ de VOITURES d'ENFANTS — Réparations en tous Genres

R. C. Angers 4010

C. C. P. Nantes 106.68

Horlogerie
Bijouterie - Orfèvrerie

A la Gerbe d'Or

Bijoux
pour Mariages

*Anciennes Maisons HERMAGE et AUGUSSEAU
Maison fondée en 1860*

G. RICHARD - AUGUSSEAU

SUCCESSEUR

Angle des Rue Saint-Laud et de la Roë, ANGERS (M.-et-L.)

Du Bébé à la Dame âgée

Tous les genres de chapeaux, tous prix, jolies créations

DEUIL

Couronnes Mortuaires derniers modèles

Madame **BORDILLON**

84, rue Baudrière, 84 — ANGERS



Ménagères économes ?

TOUT POUR RIEN !

grâce aux

TIMBRES de L'ANJOU

MAGASIN D'EXPOSITION 23 RUE VOLTAIRE - ANGERS

meubles
tissus — Literie
tapis sièges
tentures
le plus grand choix de
glaces
blanc linoléum
vaisselle Copies d'Ancien et
sperterie
D'ENSEMBLES MODERNES
Installation Complète d'Intérieurs

ANGERS.
3 - 5 - 7, Place de Lorraine
TÉL. 5.41
et
SALON du MOBILIER
16, rue d'Alsace
TÉL. 12.46

E. Lefroid
3-5-7
Place de Lorraine
et 3, Rue Ménage
ANGERS

Maisons de Vente
et Fabriques
à
TOURS
et
NANTES

Livraisons Gratuites par Automobiles

Pour vos portraits

Pour vos appareils

Pour vos travaux

TOUJOURS CHEZ

J. EVERS

4, Rue Saint-Denis

16, Rue d'Alsace

— TÉL. 8-12 —

FAITES TOUS VOS ACHATS

— aux —

GRANDS MAGASINS

— des —

Dames de France

:: ANGERS ::